



Du matin au soir

Le temps des prières

Le premier traité du Talmud traite des prières qui rythment la journée.

Alors que celle-ci commence habituellement par la nuit dans la loi juive, l'ordre énoncé ici par la michna est inversé: on commence au matin et termine par le soir.

Dans la loi juive, la journée est divisée en douze heures dont la durée varie en fonction de la saison. La 4^e heure de la journée peut ainsi être à 11h en été et à 9h en hiver.

מסכת ברכות דף כו.

משנה תפלת השחר עד חצות ר' יהודה אומר עד ד' שעות תפלת המנחה עד הערב רבי יהודה אומר עד פלג המנחה תפלת הערב אין לה קבע

Traité Bera'hot 26a

Michna : La prière du matin peut se faire jusqu'à midi. Selon Rabi Yehouda jusqu'à la quatrième heure

La prière de Min'ha peut se faire jusqu'au soir (c'est-à-dire la tombée de la nuit). Selon Rabi Yehouda jusqu'à une heure et quart avant la nuit.

La prière du soir n'a pas de limite (elle peut se faire toute la nuit).